

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

### INTITULÉ DU POSTE

Directeur territorial départemental Drôme / Ardèche

**Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

**Famille professionnelle** : Conception et pilotage des politiques publiques/ management stratégique

**Emploi-type n°1** : cadre d'équipe dirigeante

**Niveau d'emploi** : A - agent de direction

**Cotation RIFSEEP** : groupe 1

### AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

**Site** : Siège Lyon  Siège Clermont-Ferrand  Délégation territoriale  Site à préciser : Drôme et Ardèche

**Direction** : Délégation départementale de la Drôme et de l'Ardèche

**Service/Unité** : Direction

### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

**Enjeux / missions du service d'affectation**: L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est un établissement public administratif chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de santé au niveau régional, en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants de ce secteur.

L'ARS dotée de compétences larges dans le pilotage des politiques de santé, est l'interlocuteur unique dans les domaines d'intervention de la prévention, l'offre de soins et l'accompagnement médico-social.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est dotée d'un conseil de surveillance présidé par le Préfet de région et elle est dirigée par un directeur général. L'ARS ARA compte environ 1000 collaborateurs.

Le directeur territorial est chargé de mettre en œuvre, au niveau du département concerné, les politiques sanitaire et médico-sociale de l'ARS.

**Effectif des délégations** : 76

### DESCRIPTION DU POSTE

**Management** : Stratégique  Coordination  Proximité

**Nombre de personnes à encadrer** : 19 personnes

#### Activités principales:

- Représente le DGARS dans le département auprès des élus, autorités préfectorales et divers institutions, ainsi qu'au niveau des opérateurs
- Dirige la délégation départementale et assure la mise en œuvre de la politique régionale de santé arrêtée par le DGARS et la déclinaison territoriale opérationnelle des programmes
- Organise le fonctionnement du site, et en particulier le management des équipes placées sous son autorité, en lien avec le secrétariat général de l'ARS
- Est placé sous l'autorité hiérarchique directe du DGARS

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.*

**Activités annexes:**

Le directeur territorial départemental est membre du COMEX

**Spécificités du poste / Contraintes:****Est requis:**

Une expérience en ARS

Et/ou

Une expérience professionnelle sur l'un des champs principaux d'action de l'ARS (prévention, sécurité sanitaire, offre de soins ambulatoire ou hospitalière, médico-social)

**Partenaires institutionnels :**

Internes: Direction générale, membres du COMEX, tous les agents de l'ARS

Externes: Préfectures, conseils départementaux, Etablissements de santé et médico-sociaux, associations, ....

**COMPETENCES REQUISES (10): (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)****Connaissances (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<i>Management</i>	X			
<i>Pilotage des objectifs stratégiques et techniques de négociation</i>	X			
<i>Fonctionnement des institutions publiques et privées</i>			X	
<i>Contexte socio-économique territorial</i>			X	

**Savoir-Faire (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<i>Animer une équipe, en gérer les compétences et évaluer les collaborateurs</i>		X		
<i>Assurer la cohésion de l'équipe</i>		X		
<i>Etre capable de prendre des décisions dans un système complexe</i>	X			
<i>Adopter une posture de réflexion stratégique et prospective</i>		X		
<i>Utiliser des techniques de communication</i>			X	
<i>Déléguer</i>		X		

**Savoir-Être (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<i>Travailler en équipe</i>		X		
<i>Avoir le sens de l'écoute et du dialogue</i>		X		
<i>Faire preuve d'autorité et de leadership</i>		X		

**POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION**

**Lien hiérarchique :** Direction générale

**Lien(s) fonctionnel(s) :** directions métiers